



SAINT-JULIEN-MOLHESABATE

NOTICE EXPLICATIVE ENQUETE PUBLIQUE PROCEDURE D'ELARGISSEMENT A DEUX METRES DU CHEMIN RURAL LIEUDITS THOMARGET-COL DE LA CHAROUSSE POUR DESSERTE FORESTIERE

Objet

Au fil du temps, le chemin rural en terre situé entre le lieudit Thomarget et le col de la Charousse s'est détérioré notamment en raison du ruissellement des eaux et de l'affleurement des racines d'arbres

Plusieurs résidents ont depuis signalé en mairie des difficultés d'accès à leur habitation (secondaire ou principale) et un besoin pour les propriétaires forestiers d'exploiter leurs parcelles boisées.

L'accès aux véhicules de secours incendie ou d'aide à la personne (pompiers, médecins, infirmières, portage repas...) ainsi que le déneigement occasionnel restent essentiels pour maintenir ou accroître l'installation de nouveaux habitants sur la commune.

Le chemin rural (domaine privé de la commune) affecté à l'usage du public nécessite que son élargissement de deux mètres soit précédé d'une enquête publique dans le but de créer une desserte forestière avec une circulation restreinte

Moyens

M DE FONTAINES, commissaire enquêteur, est mandaté par la Commune de SAINT JULIEN MOLHESABATE pour réaliser l'enquête publique du 1^{er} au 15 juin 2023. Il tiendra deux permanences en mairie pour collecter les observations :

Jeudi 1^{er} juin 2023 de 13h30 à 15h30

Jeudi 15 juin 2023 de 16h00 à 18h00

Les observations pourront être apposées sur un registre à l'occasion de ces permanences ou en mairie aux horaires d'ouverture au public à partir du jeudi 1^{er} juin 2023 (lundi et jeudi 13h30-18h vendredi 14h-17h)

A la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions.

Publicité

L'information concernant cette enquête sera publiée dans la presse locale

L'arrêté sera affiché sur le panneau extérieur de la Mairie, sur le lieu du projet (Thomarget et Col de la Charousse), sur le site internet de la Commune, sur l'application Illiwap

Saint Julien Molhesabate, le 02 mai 2023

Monsieur le Maire

CIBERT Gilles

